

VILLE DE BOUXWILLER

67330

04/2017

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 avril 2017

Sous la Présidence de M. Alain JANUS, Maire

Conseillers élus : 27 Conseillers en fonction : 27 Présents : 21 Procurations : 4

PRESENTS

- * M. JANUS Alain, Maire
- * M. HEINTZ Marc, 1^{er} Adjoint
- * Mme ROTH Ruth, 2^e Adjointe
- * M. TOUSSAINT Daniel, 3^e Adjoint
- * Mme LAPORTE Véronique, 4^e Adjointe
- * M. LE GOFF Jean-Charles, 5^{ème} Adjoint
- * M. MICHEL Patrick, Maire-Délégué d'IMBSHEIM,
- * M. RIEHL Marc, Maire-Délégué de GRIESBACH-LE-BASTBERG
- * M. MEISS Alain, Maire-Délégué de RIEDHEIM
- * Mme CHRIST-DAPP Marie-Christine
- * M. FATH Stéphane
- * M. FRITSCH Daniel
- * Mme GATAUX Nathalie
- * M. LANG Jérôme
- * Mme MEHL Louisa
- * M. MEYER Marc
- * Mme ÖZDEMIR Fatma
- * Mme SCHWEITZER Laetitia
- * Mme SIEFER Astride
- * M. SUTTER Mathieu
- * M. VEIT Bernard

MEMBRES ABSENTS EXCUSES

- * Mme HAMM Danielle, excusée procuration à Mme CHRIST-DAPP Marie-Christine
- * M. HUMANN Marcel, excusé procuration à M. MICHEL Patrick
- * Mme JACKY Sylvie, excusée
- * Mme MEHL Elodie, excusée procuration à M. MEISS Alain
- * Mme REIXEL Anny, excusée procuration à Mme SIEFER Astride

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES

- * Mme GUNTHER Joëlle

Point 1 : Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Daniel Fritsch est désigné en qualité de secrétaire de séance et chargée à ce titre de la rédaction du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal.

Point 2 : Compte-rendu de la séance du 2 mars 2017

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 2 mars 2017.

Madame Louisa Mehl fait remarquer qu'au point 7 concernant l'indemnité des élus elle s'était abstenue et qu'au point 9 concernant l'installation de visiophones, elle avait voté contre.

Après cette précision, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Point 3 : Déclarations d'intention d'aliéner

1) Dossier N° 0011 : Bâti 7, rue des Seigneurs à BOUXWILLER

* Section : 2

* Parcelle : 95

* Superficie totale : 13,8 ares

* Prix de vente : 65 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

2) Dossier N° 0012 : Bâti 2A, rue du Fbg St-Georges à BOUXWILLER

* Section : 12

* Parcelle : 9 et 292

* Superficie totale : 7,4 ares

* Prix de vente : 305 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

3) Dossier N° 0013 : Non bâti Rue du Tribunal à BOUXWILLER

* Section : 11

* Parcelle : 212/85

* Superficie totale : 2,52 ares

* Prix de vente : 31 500 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

4) Dossier N° 0014 : Non bâti Rue du Tribunal à BOUXWILLER

* Section : 11

* Parcelle : 205/85

* Superficie totale : 4,97 ares

* Prix de vente : 64 610 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

5) Dossier N° 0015 : Bâti 24, Grand'rue à Bouxwiller

* Section : 2

* Parcelle : 64 et 65

* Superficie totale : 0,89 are

* Prix de vente : 135 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

6) Dossier N° 0016 : Bâti 10, rue du Canal à Bouxwiller

* Section : 2

* Parcelle : 82 - 85 - 130/87 - 132/87 - 134/87

* Superficie totale : 2,99 ares

* Prix de vente : 119 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

7) Dossier N° 0017 : Bâti 24, rue Geyling à Bouxwiller

* Section : 10

* Parcelle : 163/50 - 209/50

* Superficie totale : 9,83 ares

* Prix de vente : 144 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

8) Dossier N° 0018 : Bâti 6, rue de la Poste à Bouxwiller

* Section : 4

* Parcelle : 95 - 106 - 109

* Superficie totale : 1,63 are

* Prix de vente : 20 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

Point 4 : Création de postes*A) Création d'un poste d'agent de développement durable*

Afin de pouvoir poursuivre les actions menées depuis plusieurs années par l'agent de développement durable municipal, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer à compter du 1^{er} juin 2017, un poste de technicien remplissant la fonction d'agent de développement durable, à temps complet, rémunéré à l'indice brut 406, indice majoré 366.

B) Création d'un poste de technicien chauffagiste

La charge de travail de l'équipe bâtiments des services techniques augmente depuis plusieurs années et nécessite des compétences de plus en plus pointues en raison de la complexité croissante des installations de nos bâtiments communaux. De ce fait, la Ville commande une quantité importante de travaux à des entreprises de chauffage (notamment des entretiens et maintenances de nombreuses chaudières).

L'embauche d'un ouvrier chauffagiste spécialisé permettrait donc de mieux gérer le parc immobilier de la Commune et de faire des économies notables en réduisant fortement les travaux d'entretien actuellement confiés à des entreprises privées.

Aussi, le Conseil Municipal décide par 22 voix pour, 2 abstentions (Laetitia Schweitzer et Mathieu Sutter) et 1 voix contre (Bernard Veit), de créer à compter du 2 mai 2017, un emploi permanent de technicien, remplissant la fonction d'ouvrier chauffagiste, à temps complet, rémunéré à l'indice brut 429, indice majoré 400.

La durée de l'arrêté d'engagement est fixée à un an, renouvelable 1 fois sous réserve de la publication de la vacance du poste.

C) Création de deux postes d'emploi d'avenir

Afin de remplacer le départ de deux agents embauchés en emplois aidés dans les services techniques, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer à compter du 10 avril 2017, deux postes d'emplois d'avenir à temps complet.

D) Création de postes de vacanciers

Pour pallier la réduction des effectifs liée aux congés d'été, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer :

- un poste d'Adjoint Technique de 2^e classe non titulaire au 1^{er} échelon (indice brut 347, indice majoré 325), à compter du **1er juillet 2016** pour une durée de deux mois,
- un poste d'Adjoint Technique de 2^e classe non titulaire au 1^{er} échelon (indice brut 347, indice majoré 325), à compter du **20 juillet 2016** pour une durée d'un mois,
- un poste d'Adjoint Administratif de 2^e classe non titulaire au 1^{er} échelon (indice brut 347, indice majoré 325), à compter du **24 juillet 2016** pour une durée d'un mois,

E) Création d'un poste de chargé de mission logistique événementielle

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

Point 5 : Taux d'imposition des contributions directes 2017

En raison de la baisse des dotations de l'Etat qui, depuis 2014, s'additionnent, s'amplifient et réduisent de façon significative le budget communal, le Conseil Municipal décide par 24 voix pour et 1 voix contre (Bernard Veit), d'augmenter de 2% les taux des contributions directes 2017.

Les taux de ces dernières évoluent donc de la façon suivante :

	Taux 2016	Taux 2017
Taxe d'habitation	13,58 %	13,85 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	14,28 %	14,57 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	48,13 %	49,10 %

Point 6 : Cotisation au Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin

Pour 2017, le montant de la cotisation au Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin s'établit comme suit :

COTISATIONS GROUPEMENT D'ACTION SOCIALE (6474)				
		Base	Agents	Total
CNAS 2017		212,00	42,00	8904,00
Régularisation 2016				-426,00
TOTAL CNAS				8478,00
Garantie Obsèques	Cotisations	35,28	42,00	1 481,76
TOTAL Garantie Obsèques				1 481,76
TOTAL GENERAL				9 959,76

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser la somme de 9 959.76 € au Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin pour les cotisations 2017 au CNAS et à la Garantie Obsèques.

Point 7 : Budget 2017

Monsieur le Maire rappelle que la présentation des budgets primitifs 2017 a été précédée par un débat d'orientation budgétaire, qui s'est tenu le 2 mars 2017 et par une étude approfondie en Commission des Finances le 28 mars 2017. Il soumet au Conseil Municipal les grandes orientations de ces budgets :

A. Gestion générale

Monsieur Daniel Toussaint, Adjoint au Maire délégué aux finances, soumet à l'Assemblée le projet de budget général et donne des explications sur les postes de dépenses et recettes.

1) Produit fiscal attendu

Le produit fiscal attendu des 3 taxes, pour l'année 2017, s'élève à 1 264 778 €, répartis de la façon suivante :

Libellés	Bases d'imposition prévisionnelle 2017	Taux votés	Produits correspondants 2017
Taxe d'habitation	3 913 000	13,85%	541 951
Taxe foncière sur les propriétés bâties	4 556 000	14,57%	663 809
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	120 200	49,10%	59 018
TOTAL du produit fiscal attendu			1 264 778

Par 24 voix pour et 1 voix contre (Bernard Veit), le Conseil Municipal approuve ce montant.

2) Acte budgétaire

Sur proposition de Monsieur Daniel Toussaint, Adjoint au Maire délégué aux finances, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte par 25 voix pour et 1 voix contre (Bernard Veit), le Budget Primitif 2017 de la Gestion Générale arrêté aux chiffres suivants :

Section d'investissement	
Dépenses	2 888 030,00
Recettes	2 888 030,00
Section de fonctionnement	
Dépenses	4 333 500,00
Recettes	4 333 500,00

B. Service de l'eau

Sur proposition de Monsieur Daniel Toussaint, Adjoint au Maire délégué aux finances, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2017 du Service de l'Eau arrêté aux chiffres suivants :

Section d'investissement	
Dépenses	339 700,00
Recettes	339 700,00
Section de fonctionnement	
Dépenses	157 560,00
Recettes	157 560,00

C. Service de l'assainissement

Sur proposition de Monsieur Daniel Toussaint, Adjoint au Maire délégué aux finances, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2017 du Service de l'Assainissement arrêté aux chiffres suivants :

Section d'investissement	
Dépenses	941 800,00
Recettes	941 800,00
Section de fonctionnement	
Dépenses	753 200,00
Recettes	753 200,00

D. Lotissement les Coteaux

Sur proposition de Monsieur Daniel Toussaint, Adjoint au Maire délégué aux finances, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2017 du Lotissement Les Coteaux arrêté aux chiffres suivants :

Section d'investissement	
Dépenses	378 877,86
Recettes	378 877,86
Section de fonctionnement	
Dépenses	199 438,93
Recettes	199 438,93

E. Zone Industrielle Est

Sur proposition de Monsieur Daniel Toussaint, Adjoint au Maire délégué aux finances, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2017 de la Zone Industrielle Est arrêté aux chiffres suivants :

Section d'investissement	
Dépenses	160 569,12
Recettes	160 569,12
Section de fonctionnement	
Dépenses	178 584,56
Recettes	178 584,56

Point 8 : Convention de partenariat avec la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre pour la gestion du Point d'Information Touristique de Bouxwiller

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer avec la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre une convention qui précise les modalités du partenariat tissé avec la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre, en vue de mutualiser des moyens matériels et humains pour l'accueil du Point d'Information Touristique et du Musée du Pays de Hanau.

Information : Procédure d'abandon manifeste sur la maison située 13 rue du Fossé à Bouxwiller

La maison située 13 rue du Fossé (section 4 parcelle n°194) présente des signes manifestes d'abandon (portes et fenêtres ouvertes, intérieur squatté, insalubrité persistante...). La Ville a entamé des démarches en vue de retrouver le propriétaire enregistré sous le nom de Michael HEIL (à l'adresse 179 Kriegstrasse, 76135 Karlsruhe en Allemagne), mais ce dernier reste introuvable. Si l'édifice ne menace pas de s'écrouler dans l'immédiat, son accès (notamment par des enfants), pose des problèmes de sécurité. De plus, l'absence d'entretien du bâtiment (plusieurs fuites sous toiture), risque d'engendrer à moyen terme une situation de péril qu'il convient d'éviter.

Il y aurait donc lieu d'entamer une procédure de déclaration de parcelle en état d'abandon manifeste pour permettre une intervention de la commune sur cet immeuble.

Le Conseil Municipal, est informé de l'engagement de cette procédure par le Maire.

Toute personne susceptible d'apporter des informations permettant de retrouver ces propriétaires est priée de bien vouloir en informer les services municipaux.



Maison située 13 rue du Fossé

*Vu,
Le secrétaire de séance,*